

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6517>

Au journal officiel du 20 octobre 2016

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 20 octobre 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Information sur le droit de désigner une personne de confiance dans un établissement social ou médico-social / Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle / Règles de procédure applicables en cas de restructuration des branches professionnelles / Désignation de sites Natura 2000 / Formation des membres représentants du personnel des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (fonction publique) / Modalités d'inscription et de suivi des lauréats des concours d'accès aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale / Modification de l'organisation judiciaire dans le Département de Mayotte

Action sociale

– Décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016 fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles
[NOR : AFSA1611829D](#)

Catastrophe naturelle

– Arrêté du 16 septembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [NOR : INTE1625246A](#)

– Arrêté du 26 septembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [NOR : INTE1626972A](#)

– Arrêté du 26 septembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [NOR : INTE1626973A](#)

Emploi, travail

– Décret n° 2016-1399 du 19 octobre 2016 relatif à la procédure de restructuration des branches professionnelles
[NOR : ETST1629009D](#)

Environnement

– Arrêté du 11 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Estuaire de la Seine (zone spéciale de conservation) [NOR : DEVL1602422A](#)

– Arrêté du 11 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 l'Yères (zone spéciale de conservation) [NOR : DEVL1617045A](#)

– Arrêté du 11 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes (zone spéciale de conservation) [NOR : DEVL1623192A](#)

Fonction publique

– Décret n° 2016-1403 du 18 octobre 2016 relatif à la formation des membres représentants du personnel des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail [NOR : RFFF1618735D](#)

Le décret fixe les modalités de mise en œuvre du congé de formation pour les représentants du personnel des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail et des comités techniques qui exercent les compétences des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, en l'absence de ces derniers, et prévoit notamment la possibilité de se former au sein de l'organisme de formation de leur choix, pour deux des cinq jours de formation dont ils bénéficient au cours de leur mandat.

– Décret n° 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale [NOR : ARCB1618466D](#)

Le texte procède à des coordinations avec la loi du 20 avril 2016 s'agissant de la durée initiale d'inscription sur liste d'aptitude et des modalités de sa confirmation. Il précise les modalités du suivi des lauréats inscrits sur une telle liste. Les autorités organisatrices du concours proposent notamment une réunion d'information au cours de l'année suivant l'inscription et des entretiens individuels pour les lauréats inscrits depuis plus de deux ans sur la liste.

Justice

– Décret n° 2016-1398 du 18 octobre 2016 modifiant le décret n° 2011-338 du 29 mars 2011 portant modification de l'organisation judiciaire dans le Département de Mayotte [NOR : JUSB1615824D](#)

Le décret a pour objet d'abroger les articles 10 et 11 du décret n° 2011-338 du 29 mars 2011 portant modification de l'organisation judiciaire dans le Département de Mayotte en ce qu'ils prévoyaient la création d'un tribunal des affaires de sécurité sociale et d'un tribunal du contentieux de l'incapacité à Mayotte avant le 31 décembre 2015. Il prévoit également le report, au 31 décembre 2017 au plus tard, de la création d'un conseil de prud'hommes à Mayotte. Le contentieux général et technique de la sécurité sociale continue d'être traité par le tribunal de grande instance de Mamoudzou et celui du droit du travail par le tribunal du travail.

[L'intégralité du JORF n°0245 du 20 octobre 2016](#)

